



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2021

\*\*\*

L'an deux mil vingt et un

Le trente septembre à dix-huit heures trente,

le Conseil Municipal de la Commune de CÉBAZAT (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Domaine de la Prade, sous la présidence de M. NEUVY Flavien, Maire de CÉBAZAT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2021

### **PRÉSENTS :**

*Maire :* M. NEUVY Flavien.

*Adjoints :* M. ROSLEY Patrick, Mme CHALUS Jocelyne, M. DA SILVA Tony, Mme AMEIL Pascale, M. DISSARD Andréa, Mme MARQUIÉ Dominique, M. MOREL Olivier.

*Conseillers Municipaux :* Mme CHAPUT Yolande, Mme AMEIL Marie-Jeanne, M. FERNANDES José, Mme MOULY Brigitte, Mme FOURNIER Marie-Thé, Mme PEREIRA DE SOUSA Rosa, M. SOLVIGNON Yves, Mme GANNE Elisabeth, M. OLIVAIN Thierry, Mme LECOUSY Nathalie, Mme SAMPAIO Arminda, M. BAARDMAN-BOGERMAN Fabrice, M. BOYER Cédric, Mme MOLLAR Caroline, M. REGNIE Steven.

**PROCURATIONS :** M. OLÉON Maurice à M. ROSLEY Patrick, Mme PAREDES Aldina à M. FERNANDES José, M. GAAG Dominique à M. DA SILVA Tony, Mme PELESE Albane à Mme CHALUS Jocelyne, M. LAFORGE Maxime à Mme SAMPAIO Arminda, M. FENAILLE Gabriel à Mme MOLLAR Caroline.

**ABSENTS :** -

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Jocelyne CHALUS.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Procurations : 6

Votants : 29

Absent : 0

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

\*\*\*

### COMpte RENDU DE DÉLÉGATIONS

Acte a été pris des décisions suivantes, prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de compétences qui lui a été donnée au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance du 11 juin 2020 :

#### **Contrats - Cimetière – Assurances - Conventions**

- N°DM2021-054 : avenant au contrat de cession avec MACHINE DE CIRQUE pour la représentation du spectacle « La Galerie » initialement prévue les 14 et 15 avril 2020 et reportée les 15 et 16 mars 2022 à Sémaphore.

- N°DM2021-055 : contrat de cession avec BELIEVE LIVE pour la représentation du spectacle « Yseult » le 10 novembre 2021 à Sémaphore.
- N°DM2021-056 : avenant au contrat de cession avec RUQ SPECTACLES pour la représentation du spectacle de Gaspard PROUST initialement prévue le 27 janvier 2021 et reportée le 19 octobre 2021 à Sémaphore.
- N°DM2021-057 : contrat de cession avec RUQ SPECTACLES pour la représentation du spectacle de Vincent DEDIENNE le 16 décembre 2021 à Sémaphore.
- N°DM2021-058 : renouvellement d'une concession n°147 pour une durée de 30 ans.
- N°DM2021-059 : avenant au contrat de cession avec SAS ATELIER THÉÂTRE ACTUEL pour la représentation du spectacle « Le petit coiffeur » initialement prévue le 30 mars 2021 et reportée le 7 avril 2022 à Sémaphore.
- N°DM2021-060 : avenant au contrat de cession avec SAS ATELIER THÉÂTRE ACTUEL pour la représentation du spectacle « La Machine de Turing » initialement prévue le 11 janvier 2021 et reportée le 13 janvier 2022 à Sémaphore.
- N°DM2021-061 : avenant au contrat de cession avec SAS ATELIER THÉÂTRE ACTUEL pour la représentation du spectacle « La Famille Ortiz » initialement prévue le 25 février 2021 et reportée le 14 octobre 2021 à Sémaphore.
- N°DM2021-062 : contrat de cession avec FLOWER COAST pour la représentation du spectacle « Comme John – Douce Folie » le 4 janvier 2022 à Sémaphore.
- N°DM2021-063 : vente d'une case au columbarium n°107 Bloc N pour une durée de 30 ans.
- N°DM2021-064 : vente d'une concession n°142 pour une durée de 30 ans.
- N°DM2021-065 : acceptation de la proposition des assurances AVIVA pour le remboursement du sinistre survenu le 28 mars 2021 relatif à la tentative de vol aux vestiaires de l'ECP de la Prade.
- N°DM2021-066 : renouvellement d'une concession n°148-149 pour une durée de 30 ans.
- N°DM2021-067 : convention de subventionnement avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre du Plan départemental de l'enseignement de la musique.
- N°DM2021-068 : avenant n°2 au contrat de cession avec l'association VILCANOTA pour la représentation du spectacle « Tumulte » initialement prévue le 22 janvier 2021 et reportée le 22 janvier 2022 à Sémaphore.
- N°DM2021-069 : résiliation d'une convention de location d'un emplacement n°20 sur le parking situé Impasse du Pont à compter du 11 août 2021.
- N°DM2021-070 : contrat d'engagement avec la société ART'VERNE PRODUCTIONS pour l'intervention de « La Fée Malou » à l'occasion du Forum des Associations le 11 septembre 2021 au complexe sportif Jean-Marie-Bellime.
- N°DM2021-071 : convention avec le SISPA VIVRE ENSEMBLE pour la mise à disposition d'une partie des locaux communaux situés 15 rue des Farges et 34 rue de Fontenille pour la période entre le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et le 30 juin 2022.
- N°DM2021-072 : avenant n°2 au contrat de cession avec SOUS LA PEAU pour la représentation du spectacle « Texane » initialement prévue le 23 février 2021 et reportée le 1<sup>er</sup> mars 2022 à Sémaphore.
- N°DM2021-073 : avenant n°2 au contrat de cession avec AVRIL EN SEPTEMBRE pour la représentation du spectacle « María Dolores y habibi starlight » initialement prévue le 30 novembre 2021 et reportée le 11 octobre 2021 à Sémaphore.
- N°DM2021-074 : avenant au contrat de cession avec ASTERIOS SPECTACLES pour la représentation du spectacle d'Olivia RUIZ « Bouches Cousues » initialement prévue le 17 mars 2021 et reportée le 10 mars 2022 à Sémaphore.
- N°DM2021-075 : acceptation de la proposition des assurances ALLIANZ pour assurer le véhicule Opel Corsa immatriculé GA-956-VG, pour la période du 21 juillet au 30 décembre 2021.
- N°DM2021-076 : contrat de cession et avenant n°1 avec l'association AGENCE DE VOYAGES IMAGINAIRES pour la représentation du spectacle « Les fables ou le jeu de l'illusion » le 3 mars 2022 à Sémaphore.
- N°DM2021-077 : avenant n°2 au contrat de cession avec BLUE LINE PRODUCTIONS pour la représentation du spectacle « Flavia Coelho » initialement prévue le 6 mai 2021 et reportée le 3 février 2022 à Sémaphore.

- N°DM2021-078 : contrat de cession avec FAR PRODUCTION pour la représentation du spectacle « Dani – Horizons Dorés » le 9 novembre 2021 à Sémaphore.
- N°DM2021-079 : contrat de cession avec GERARD DROUOT PRODUCTIONS pour la représentation du spectacle « Kimberose » le 20 octobre 2021 à Sémaphore.
- N°DM2021-080 : avenant n°2 au contrat de cession avec FAR PRODUCTION pour la représentation du spectacle « Barbari Pravi » initialement prévue le 12 novembre 2021 et reportée le 13 novembre 2021 à Sémaphore.
- N°DM2021-081 : contrat d'engagement avec PHOENIX PRODUCTIONS pour l'intervention de la Compagnie Moriquendi pour l'animation d'un spectacle initialement prévu le 13 juillet 2021 et reporté le 4 septembre 2021 au Parc Pierre-Montgroux..
- N°DM2021-082 : vente d'une concession n°143 pour une durée de 30 ans.
- N°DM2021-083 : renouvellement d'une concession n°152-153 pour une durée de 30 ans.
- N°DM2021-084 : renouvellement d'une concession n°154 pour une durée de 30 ans.
- N°DM2021-085 : renouvellement d'une concession n°156-157 pour une durée de 30 ans.
- N°DM2021-086 : vente d'une case au columbarium n°108 Bloc N pour une durée de 30 ans.
- N°DM2021-087 : contrat de cession avec la société 3C pour la représentation du spectacle « Mitsuko tour » de l'artiste dénommé OURS, le 10 novembre 2021 à Sémaphore.
- N°DM2021-088 : avenant n°1 au contrat de cession avec BOOK YOUR SHOW pour la représentation du spectacle « Backbone » initialement prévue le 19 janvier 2021 et reportée le 11 janvier 2022 à Sémaphore.
- N°DM2021-089 : contrat de cession avec LE CYCLIQUE THÉÂTRE pour la représentation du spectacle « Perplexe » le 24 mars 2022 à Sémaphore.
- N°DM2021-090 : acceptation de la proposition des assurances AVIVA pour le remboursement du sinistre survenu le 5 mai 2021 relatif à un incident électrique à l'école maternelle Pierre-et-Marie-Curie.
- N°DM2021-091 : reprise d'une case au columbarium n°21 Bloc A.
- N°DM2021-092 : contrat de cession avec LE CENTRE INTERNATIONAL DE CRÉATIONS THÉÂTRALES pour la représentation du spectacle « Andando Lorca 1936 », le 19 janvier 2022 à Sémaphore.
- N°DM2021-093 : contrat de cession avec l'association L'HÉLICE pour les trois représentations du spectacle « Le K Outchou », les 6 et 7 janvier 2022 à Sémaphore.
- N°DM2021-094 : convention des ateliers avec la P'tite Compagnie pour la mise à disposition du Sémaphore pour du théâtre amateur pour la saison 2021-2022.
- N°DM2021-095 : contrat de cession avec F2GBA PRODUCTIONS pour la représentation du spectacle « Lisa Simone's wonderful tour », le 2 octobre 2021 à Sémaphore.

## URBANISME / TRAVAUX

### ❖ **SIEG – Territoire d'énergie Puy-de-Dôme : convention de financement – Eclairage du tennis couvert**

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, les travaux de modernisation de l'éclairage des courts de tennis couvert et a décidé d'en confier la réalisation au SIEG du Puy-de-Dôme. La participation de la commune au financement des dépenses s'élève à 8 521,24 €.

## RESSOURCES HUMAINES

### ❖ **Tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 30 septembre 2021, a approuvé, À L'UNANIMITÉ, la mise à jour du tableau des effectifs selon les modalités exposées.

❖ **Renforts 2021 : accroissements saisonniers d'activité**

Le Conseil Municipal a pris acte de l'ouverture au sein des services Enfance-Jeunesse, Population-Affaires citoyennes, Culture et Entretien des postes de contractuels, aux conditions indiquées.

❖ **Renforts 2021 : agents indisponibles**

Le Conseil Municipal a pris acte de l'ouverture des postes de contractuels au sein des services Petite Enfance et Enfance-Jeunesse en remplacement d'agents indisponibles.

## ENFANCE JEUNESSE

❖ **Création d'un Conseil Municipal des Enfants**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé la création d'un Conseil Municipal d' Enfants ainsi que le règlement intérieur.

## CULTURE

❖ **Convention d'aide financière avec la SACEM au titre du festival « Sémaphore en Chanson »**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a donné un avis favorable au projet de convention avec la SACEM et a approuvé le versement par la SACEM d'une aide d'un montant de 4 000 € pour le festival « Sémaphore en Chanson » prévu entre le 6 et le 14 novembre 2021.

## AFFAIRES GÉNÉRALES

❖ **Mandats spéciaux : déplacements à Gerstetten et au Congrès des Maires**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a donné à Monsieur le Maire deux mandats spéciaux pour les déplacements à Gerstetten et au Congrès des Maires et a autorisé la prise en charge ou le remboursement des frais réels inhérents à l'exécution desdits mandats spéciaux.

## FINANCES / COMMANDE PUBLIQUE

❖ **Créances éteintes**

Le Conseil Municipal, a décidé, À L'UNANIMITÉ, d'admettre la somme de 96,00 € en créances éteintes.

❖ **Budget 2021 : décision modificative n°2**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé la décision modificative n°2 au budget communal 2021.

❖ **Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Accueil Collectif de Mineurs : modification de l'indemnisation et du remboursement des frais des personnes indépendantes**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a autorisé la modification des conditions financières de l'indemnisation des personnes indépendantes du jury, concernant les deux architectes représentantes du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes selon les modalités suivantes :

1<sup>ère</sup> représentante :

- « Indemnité par réunion de jury (taux horaire ou forfait) : 500 € Hors Taxes par demi-journée,
- Indemnités d'analyse des documents, hors réunion (taux horaire ou forfait) : 500 € Hors Taxes par demi-journée,
- Déplacement (prix du remboursement kilométrique et éventuels frais de vie) : 0,518 € Hors Taxes par kilomètre et suivants justificatifs si repas il y a » ;

2<sup>nd</sup>e représentante :

- « Indemnité par réunion de jury (forfait ½ journée) : 350 € Hors Taxes,
- Indemnités d'analyse de documents, hors réunion (taux horaire ou forfait) : 90 € Hors Taxes par heure,
- Déplacement (prix du remboursement kilométrique et éventuels frais de vie) : 1 € Hors Taxes par kilomètre ou/et remboursement billet de train – Hôtel et repas pris durant le déplacement si besoin. Sur justificatifs.

❖ **Réduction des droits de place pour les abonnés du marché hebdomadaire relatifs à la période de confinement liée à la COVID-19**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé le projet de réduction individuelle des droits de place pour les abonnés du marché hebdomadaire suivant la liste des commerçants concernés, pour un total de 215,04 €.

❖ **Domaine de la Prade – Cébazat Événements : modification des tarifs municipaux**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, les nouveaux tarifs des « prestations repas » concernant l'activité du service Cébazat Événements au Domaine de la Prade applicable, les autres lignes tarifaires étant conservées.

❖ **Garanties d'emprunts au profit de L'OPHIS concernant l'opération acquisition-amélioration de 4 logements sociaux situés 12-14 boulevard Antoine de Saint-Exupéry – Banque des Territoires**

Dans le cadre de l'opération acquisition-amélioration de 4 logements sociaux situés 12-14 boulevard Antoine de Saint-Exupéry, le Conseil Municipal a décidé, À L'UNANIMITÉ, d'accorder sa garantie à L'OPHIS à hauteur de 25% pour un prêt PLAI constitué de 3 lignes, d'un montant total de 176 238 € et à hauteur de 40% pour un prêt PLUS constitué de 4 lignes, d'un montant de 206 257 €, à contracter auprès de la Banque des Territoires.

❖ **Remise tarifaire sur la location de la Salle des Fêtes au Domaine de la Prade**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ avec 27 voix pour et 2 abstentions (M. FENAILLE Gabriel et Mme MOLLAR Carline), a approuvé la proposition de remise tarifaire de 500 €, suite à l'incident survenu dans le cadre de la location de la Salle des Fêtes, du 3 au 5 septembre 2021 au Domaine de la Prade.

## INTERCOMMUNALITÉ

❖ **SISPA VIVRE ENSEMBLE : retrait de la Commune de Malintrat**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, s'est prononcé favorablement sur la demande et les conditions de retrait de la Commune de Malintrat des statuts du SISPA VIVRE ENSEMBLE.

❖ **SIEG – Territoire d'énergie Puy-de-Dôme : modification des statuts**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé les nouveaux statuts du SIEG –Territoire d'énergie Puy-de-Dôme et ses annexes 1, 2, 3, 4, 5 et 5 ter, intégrant les différents changements de nom et la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie.

❖ **Clermont Auvergne Métropole : charte relative aux réseaux et équipements de téléphonie mobile**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a adhéré à la charte relative aux réseaux et équipements de téléphonie mobile signée entre la Commune et Clermont Auvergne Métropole.

❖ **Clermont Auvergne Métropole : convention de mise à disposition de moyens dans le cadre de l'exercice de la viabilité hivernale**

Le Conseil Municipal, a approuvé, À L'UNANIMITÉ, les termes de la convention définissant les modalités de mise à disposition de moyens pour l'exercice de la viabilité hivernale lors des 3 prochaines campagnes, qui iront du 15 novembre (2021-2022-2023) au 15 mars (2022-2023-2024) entre Clermont Auvergne Métropole et la Commune de Cébazat.

## ENVIRONNEMENT

❖ **Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association « Forêts de Poche »**

Le Conseil Municipal, a approuvé, À L'UNANIMITÉ, le projet de création d'une mini-forêt dans le quartier des 3 Fées et a approuvé la convention d'occupation temporaire du domaine public.

\*\*\*

Personne ne demandant plus la parole, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.